Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260709-2026_07_09_D11-DE

2026.07.09 d11

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à 19h00, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**03.07.2026**
Date d'affichage	**03.07.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Rolande TRUEL, Pascal SALMON, Albert CHEVILLARD, Hervé LE RIGUER, Céline MAUDET, Vincent MONIER, Jérémy RUER, Gwénaëlle LE CALVEZ, Béatrice RUFFAUT, Mélanie SIMON, Aurélie GRANGER et Dimitri CHEUL.

Pouvoirs : Jean-Fabrice CLOAREC a donné pouvoir à Pascal SALMON
Manuella DROUYÉ a donné pouvoir à Gwénaëlle LE CALVEZ
Jean-Paul BRISSIER a donné pouvoir à Vincent MONIER
Dominique FAUCHEUX a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN
Elodie PAUTONNIER a donné pouvoir à Mélanie SIMON

Secrétaire : Gwénaëlle LE CALVEZ

2026 07 09 D11 - ENEDIS - CONVENTION DE SERVITUDE POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE CADASTREE ZY N°63 SITUEE AU LIEUDIT « LA BRISTIERE »

Marie-Renée SAILLANT, Adjointe au Maire, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de servitudes proposée par ENEDIS relative à la réalisation d'un branchement électrique sur la parcelle communale cadastrée section ZY n°63, située à La Bristière,

Considérant qu'ENEDIS sollicite l'autorisation d'établir, sur cette parcelle appartenant à la commune, un branchement électrique comprenant notamment une canalisation souterraine d'une longueur d'environ 27 mètres dans une bande de 0,50 mètre de largeur, ainsi que les accessoires nécessaires à son exploitation, à son entretien et à son renouvellement ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le cadre du raccordement électrique d'une propriété située à La Bristière et comprennent notamment la réalisation d'un branchement aéro-souterrain, la pose de coffrets et des travaux de liaison réseau ;

Considérant que cette convention ne remet pas en cause la propriété communale de la parcelle concernée mais organise les droits et obligations réciproques de la commune et d'ENEDIS dans le cadre de cette servitude ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention de servitudes à intervenir entre la commune de Balazé et ENEDIS concernant la parcelle cadastrée section ZY n°63, située à La Bristière ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260709-2026_07_09_D11-DE

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme.
Le 10/07/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

